



Municipalité d'Oka

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal d'Oka tenue le 6 août et à laquelle étaient présents le maire Pascal Quevillon et la conseillère et les conseillers suivants : Stéphanie Larocque, Jérémie Bourque, Jules Morin et Yannick Proulx.

#### COPIE DE RÉSOLUTION NO 2019-08-291

##### Demandes adressées au gouvernement fédéral relatives à la gestion territoriale d'Oka et de Kanesatake

**CONSIDÉRANT** qu'en 2017, suite aux nombreux rassemblements et manifestations d'un groupe de Mohawks relativement au développement du Domaine des Collines, la Municipalité d'Oka avait entrepris plusieurs démarches auprès des instances gouvernementales fédérale et provinciale, afin qu'elles interviennent dans la gestion de cette situation territoriale;

**CONSIDÉRANT** qu'au printemps 2018, seuls le ministre de la Sécurité publique et aussi ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministre responsable des Affaires autochtones du Québec avaient rencontré les représentants de la Municipalité, afin d'essayer d'apporter leur support dans ce dossier malgré que celui-ci est de juridiction fédérale;

**CONSIDÉRANT** que le 8 mars 2019 le Conseil Mohawk de Kanesatake (CMK) adressait une lettre à Monsieur Benoit Dumoulin de GBD Construction inc. (GBD) demandant d'être consulté sur le projet du Domaine du Calvaire d'Oka sans quoi, le CMK n'aurait d'autre choix que d'entreprendre des démarches légales, incluant de faire appel aux tribunaux sans avis ni délai;

**CONSIDÉRANT** que le 13 mars 2019, GBD a renoncé à poursuivre ses démarches pour la réalisation de son projet;

**CONSIDÉRANT** qu'en avril 2019 le CMK et un propriétaire privé (détenant 95 % du territoire développable okoï) signaient une déclaration d'entente mutuelle (modifiée en juin 2019) concernant d'une part, le transfert de la Pinède lui appartenant, sous forme de don écologique au bénéfice de la communauté Mohawk et d'autre part, le propriétaire privé s'engageait à rendre l'ensemble de ses terrains situés dans et autour d'Oka disponible au bénéfice des Mohawks avec l'assistance du gouvernement fédéral;

**CONSIDÉRANT** qu'en réponse à la lettre du 8 mars 2019 du CMK à GBD, la Municipalité d'Oka a signifié au CMK le 11 juin dernier, que les citoyens d'Oka exerçaient leur droit de la manière la plus légitime qui soit;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka s'interroge sur son obligation de consultation auprès de la communauté de Kanesatake, alors que d'autres municipalités établies sur l'ancienne Seigneurie du Lac des Deux-Montagnes ne semblent pas assujetties à cette formalité;

**CONSIDÉRANT** que le 16 juillet 2019, l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord du Canada a adressé une lettre au maire de la Municipalité d'Oka l'informant en bref de certaines étapes du processus de négociations de revendications particulières entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka, suite à ces événements, a organisé une soirée d'informations et d'échanges concernant les revendications territoriales pour ses citoyens;

**CONSIDÉRANT** que cette soirée a permis de constater que les citoyens Okoï étaient inquiets de la situation et que parallèlement ils voulaient être pris en considération par le gouvernement fédéral dans la gestion du territoire d'Oka et de Kanesatake;

... / 2

**CONSIDÉRANT** que cette soirée a aussi permis aux citoyens de manifester leur très grand désir à ce qu'un dialogue se poursuive entre les deux communautés et que ces échanges se fassent dans le respect et la paix en tenant compte de leurs besoins et attentes mutuels;

**CONSIDÉRANT** que les citoyens ont aussi encouragé la Municipalité à demander un moratoire sur toutes questions relatives au territoire, le temps qu'une entente finale se réalise;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil demande au gouvernement fédéral de mettre en place un mécanisme de consultation qui considérera les droits des résidants d'Oka au même titre que ceux de la communauté de Kanesatake, car cela fait 300 ans que les Okois et les Mohawks vivent ensemble et ils souhaitent vivre en paix et en harmonie et que par la même occasion, permettrait au gouvernement fédéral d'informer la population sur le processus de la revendication particulière et sur les éléments et documents historiques qui ont servi à reconnaître celle-ci;

**QU'**en attendant le règlement des revendications particulières avec Kanesatake, ce Conseil demande au gouvernement fédéral, même s'il n'est pas signataire à l'entente, d'instituer un moratoire sur la déclaration d'entente mutuelle et accord entre les Mohawks de Kanesatake et Monsieur Grégoire Gollin, propriétaire privé, et ainsi que sur toute démarche concernant le don écologique du secteur de la Pinède adjacent au Domaine des Collines;

**QUE** ce Conseil demande aussi au gouvernement fédéral qu'une médiation soit mise en place entre les parties pour assurer la pérennité mutuelle des deux communautés;

**QU'**une entente puisse consolider la gestion territoriale de Kanesatake comme une entité à part entière, imputable de pouvoirs et de responsabilités;

**QUE** ce Conseil demande que le gouvernement fédéral fournisse à la Municipalité le plan illustrant l'aire de sélection prévue à l'entente selon laquelle la Première Nation des Mohawks de Kanesatake pourra acheter des terres de gré à gré, le tout tel que décrit dans la lettre du 16 juillet dernier de l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada adressée au maire de la Municipalité d'Oka.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada, M. François Legault, premier ministre du Québec, Mme Sylvie D'Amours, députée de Mirabel, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable de la région des Laurentides, M. Simon Marzil, député de Mirabel, l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, Mme Valérie Plante, présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, et M. Denis Martin, préfet de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le Conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

**COPIE CERTIFIÉE**

  
**Charles-Élie Barrette**  
Directeur général adjoint